

20

25

# Bulletin Municipal

[www.villette-en-yvelines.fr](http://www.villette-en-yvelines.fr)

VILLETTE  
78930



*A. Chabouss*



# ÉDITORIAL



Chères Villettoises, chers Villettois

2024, qui vient de se terminer, a été une année pleine de contrastes ; très difficile si on pense aux différents épisodes de la vie politique et économique du pays, mais pleine d'espoirs avec la réussite et les moments de partage populaire avec le déroulement des jeux olympiques et para-olympiques et le succès de la reconstruction de Notre Dame de Paris, trésor national, grâce au savoir faire de nos artisans et compagnons.

Cette année, difficile économiquement, a impacté les projets de notre commune et, faute d'accompagnement financier, nous avons été obligés de différer un certain nombre de travaux que nous avions programmés.

En effet, la baisse, entre-autres, des droits de mutation, a grevé les ressources du Département de plus de 140 millions d'Euros en 2023 et a eu pour conséquence la suppression et le report de subventions, par exemple pour les travaux de voirie.

Mais, confiant dans les ressources des Françaises et des Français, je suis sûr que, comme cela s'est déjà vu dans le passé, le pays va savoir relever la tête et sortir de cette mauvaise période.

Dans notre village, Villettoises et Villettois continuent à bien vivre ensemble, à partager de bons moments conviviaux, comme le repas du 14 juillet, le repas des aînés, les réjouissances organisées par les animatrices et animateurs de l'ASCV, telles que les incontournables galettes, Beaujolais, fêtes des voisins, mais aussi de belles soirées avec le dîner paëlla et le concert de jazz où des participants de plus en plus nombreux ont été heureux de se retrouver.

Pour cela je remercie encore vivement tous les membres de l'ASCV et en particulier Catherine sa Présidente, qui depuis de nombreuses années, se dévoue pour la réussite de ces évènements.

En 2025, avec détermination nous poursuivrons l'amélioration de notre village, pour le rendre toujours plus agréable à vivre pour toutes et tous, qu'il reste ce village que chaque visiteur continue à apprécier et à nous envier pour sa tranquillité et sa qualité de vie.

Il me reste donc, avec toute l'équipe communale, à vous présenter tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que 2025 vous apporte joie et bonheur pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

**Le maire, Philippe Padeloup**  
et toute l'équipe municipale.

## SOMMAIRE

Éditorial **\_3**

- L'Organisation **\_4**

- Attributions associées **\_5**

- CCPH **\_6**

- Pêle-mêle **\_7**

- Bien vivre ensemble **\_9**

- Parlons d'argent **\_12**

- Permis de construire ou déclaration préalable ? **\_14**

- France Services **\_15**

- Un défibrillateur à Vilette **\_16**

- À propos du recensement **\_17**

- Plan de Vilette **\_18**

- Fibre optique **\_20**

- Sicae Ely **\_21**

- Les oiseaux **\_23**

- Hier et aujourd'hui **\_25**

- Randonnées pédestres **\_29**

- À bicyclette **\_30**

- Fêtes communales **\_31**

- L'ASCV **\_32**

- L'épouse de Courteline **\_33**

- Lignes de bus **\_34**

- Numéros utiles **\_36**

**LCC**  
Depuis 1989

**COUVERTURE – ZINGUERIE – ETANCHEITE**

6 ROUTE DE HOUDAN  
78930 VILLETTE  
01 34 79 39 79  
leroy.couverture@orange.fr

NOS REALISATIONS

**- ISOLATION -**

Reconnu Garant Environnement

**Pisciculture de Vilette**

Boutique du terroir  
(poissons fumés et conserves maison, truites fraîches.)

Pêche en bassins facile et inoubliable pour les enfants  
(matériel prêté, poissons préparés)

Accès libre et gratuit à l'élevage et à l'écomusée !

**www.pisciculture.fr**  
**01.34.76.30.04**

**JL AUTOS**  
SPECIALISTE MERCEDES  
Mécanique et entretien toutes marques

01 34 76 05 29

15 Route de Houdan  
78930 VILLETTE

Mail : jlautos@free.fr  
Fax : 09 89 02 30 27

RCS VERSAILLES 795 252 364



# L'ORGANISATION

## ADMINISTRATIVE

**PRÉFET :** JEAN-JACQUES BROT

**SOUS-PRÉFET :** ERIC ZABOURAEFF

**DÉPUTÉ :** DIEYNABA DIOP

**CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX :** JOSETTE JEAN ET PATRICK STEFANINI

**SÉNATEUR :** ERIC DUMOULIN

## MUNICIPALE

**MAIRE :** PHILIPPE PASDELOUP

**MAIRES ADJOINTS :** THIERRY JEANNE, BERNARD BALLÉRINI, CLAUDE SAUZET

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :** FRANCK BAYEUX, GILLES BELLACICCO, GILBERT BLOMMAERT, INGRID CONFIAC, RENÉE-CLAIRE GILLIS, MARTINE GRIMM, ELISE SAILLIOT, ROLAND TROUSSEAU

Monsieur le Maire reçoit le vendredi de 18 heures à 19h sur rendez-vous.

## OUVERTURE DE LA MAIRIE

**MARDI ET JEUDI DE 9 H À 12 H / VENDREDI DE 14 H 30 À 19 H 30**

**TÉL. :** 01 34 76 31 01 OU 07 89 00 22 57

**E-MAIL :** MAIRIE-VILLETTE@WANADOO.FR

**SITE :** WWW.VILLETTE-EN-YVELINES.FR

## ATTRIBUTIONS ASSOCIÉES

**LES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS SONT :**

**REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA CCPH :** TITULAIRE PHILIPPE PASDELOUP – SUPPLÉANT THIERRY JEANNE

**REPRÉSENTANT POUR LA COMMISSION «TRANSFERT DE CHARGES»**

**AUPRÈS DE LA CCPH :** TITULAIRE PHILIPPE PASDELOUP – SUPPLÉANT THIERRY JEANNE

**REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL «CIRCULATIONS**

**DOUCES» :** ROLAND TROUSSEAU

**REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL «MUTUALISATION» :**

PHILIPPE PASDELOUP

**REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL «TRANSITION**

**ÉNERGÉTIQUE» :** ROLAND TROUSSEAU

**LA COMPOSITION DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES EST LA SUIVANTE :**

### FINANCES

PHILIPPE PASDELOUP – BERNARD BALLÉRINI – INGRID CONFIAC – RENÉE-CLAIRE GILLIS - THIERRY JEANNE – ROLAND TROUSSEAU

### ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

PHILIPPE PASDELOUP – FRANCK BAYEUX – GILLES BELLACICCO - RENÉE-CLAIRE GILLIS – MARTINE GRIMM – ROLAND TROUSSEAU

### URBANISME - ÉQUIPEMENT

PHILIPPE PASDELOUP – BERNARD BALLÉRINI - FRANCK BAYEUX – GILLES BELLACICCO - RENÉE-CLAIRE GILLIS – MARTINE GRIMM – THIERRY JEANNE - ROLAND TROUSSEAU

### TRAVAUX

PHILIPPE PASDELOUP – FRANCK BAYEUX – GILLES BELLACICCO – GILBERT BLOMMAERT - INGRID CONFIAC - CLAUDE SAUZET

### SCOLAIRE

PHILIPPE PASDELOUP – INGRID CONFIAC – ELISE SAILLIOT – CLAUDE SAUZET

### AIDE SOCIALE - FÊTES ET CÉRÉMONIES

PHILIPPE PASDELOUP – GILBERT BLOMMAERT - MARTINE GRIMM – THIERRY JEANNE - ROLAND TROUSSEAU

### COMMUNICATION

PHILIPPE PASDELOUP - BERNARD BALLÉRINI – FRANCK BAYEUX – MARTINE GRIMM – ROLAND TROUSSEAU

### APPEL D'OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS

PHILIPPE PASDELOUP - BERNARD BALLÉRINI – INGRID CONFIAC – CLAUDE SAUZET

### CORRESPONDANT DÉFENSE

FRANCK BAYEUX

**LES DÉLÉGUÉ(E)S AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX SONT LES SUIVANTS :**

**SIED** (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉVACUATION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE L'OUEST YVELINES) :

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : ROLAND TROUSSEAU,  
REPRÉSENTANT DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT  
DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : PHILIPPE PASDELOUP

**SITS** (SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT SCOLAIRE) :

DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES : FRANCK BAYEUX, ROLAND TROUSSEAU,  
REPRÉSENTANTS DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT  
DÉLÉGUÉ-E-S SUPPLÉANT-E-S : INGRID CONFIAC, PHILIPPE PASDELOUP

**SIVOS** (SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE) :

DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES : INGRID CONFIAC, CLAUDE SAUZET  
DÉLÉGUÉES SUPPLÉANT-E-S : MARTINE GRIMM, ELISE SAILLIOT

**SIE-ELY** (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ D'EURE-ET-LOIR YVELINES)

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : PHILIPPE PASDELOUP  
DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : THIERRY JEANNE

**SIEHVS** (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS POUR HANDICAPÉS DU VAL DE SEINE)

DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES : BERNARD BALLÉRINI, MARTINE GRIMM  
DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS : GILBERT BLOMMAERT, PHILIPPE PASDELOUP



# LA CCPH



**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS** dont la commune de Villette fait partie est une structure de coopération intercommunale qui a été créée en 1997 par 10 communes, avec la double ambition de renforcer l'attractivité de son territoire et d'organiser un espace de solidarité.

En constante évolution, la population manifeste des demandes et des besoins à l'image de l'évolution de la société auxquelles doivent répondre les communes. Le choix de la création de l'intercommunalité se justifie par l'idée que les communes, lorsqu'elles se regroupent, peuvent mener des actions et offrir des services qu'elles ne pourraient pas se permettre en restant isolées.

La CCPH fonctionne ainsi par transfert de compétences : les communes acceptent de se séparer de compétences qui étaient de leur responsabilité, auxquelles elles avaient peu de moyens techniques ou financiers à consacrer, pour mener une action commune qui sera plus efficace et qui bénéficiera à tous.

Ce sont les communes qui déterminent les orientations des actions à mener. Chaque commune nomme en effet au moins un délégué qui siège au conseil communautaire. Le conseil élit un Président ainsi qu'un bureau, qui se compose de 16 membres. Afin de répondre à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et à l'épanouissement économique du territoire, ce sont aujourd'hui 36 communes qui sont associées au sein de la CCPH.

Pour en savoir plus, scannez le QRcode ci-contre :



# PÊLE-MÊLE

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Depuis le 1er janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie ou en ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr), toute l'année.

Attention les années où il y a un scrutin, les inscriptions sont validées jusqu'au 6ème vendredi précédent ledit scrutin.

## ETAT CIVIL 2024

### NAISSANCES



Lysiane BOUTEAUX  
Sullivan DURAND-PAPROCKI  
Aaron HOAREAU  
Alba PEYRÉ WEN  
Elise LEFEVRE

Louis GAUDIN  
Aidan SIMAER THOUILLET  
Liam TERNISIEN LOURO

### MARIAGES



Cécile FOUCAMBERT  
et Pierre ROUGET  
Anne-Sophie SEBASTIEN  
et Jonathan LECARPENTIER

### DÉCÈS



Raymond NEVEU  
Jean-Georges CORMIER  
Bruno SONN

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Madame BERNARD reçoit les inscriptions pour les enfants nés en 2022 ou nouveaux arrivants dont les enfants doivent être scolarisés en maternelle, à partir d'avril 2025. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès d'elle au 01 34 76 40 79.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Jeunes gens (filles et garçons), vous atteignez l'âge de 16 ans en 2024 ; vous êtes concernés par le recensement militaire. Vous devez venir en mairie muni / ie du livret de famille et d'une pièce d'identité. Une attestation vous sera délivrée qui vous sera indispensable dans vos démarches telles que l'inscription au permis de conduire ou aux examens.

## TÉLÉASSISTANCE - TARIFS EN VIGUEUR

Le Conseil départemental nous informe des tarifs mensuels du service de téléassistance à charge pour l'usager : Location des transmetteurs et télécommandes : 5,60€ mensuels. D'autres services supplémentaires sont accessibles. Renseignements et installation à Vitaris - agence Yvelines - 3 rue de Verdun à Noisy le Roi. N°azur 0810 22 00 50.

## SALLE DES FETES DE BOINVILLIERS

Tarifs aux 31 décembre 2024 :

- 600€ pour 48h (300€ à la réservation)
- 100€ à la journée
- Location vaisselle : 100€ pour 100 couverts

## LE SITE INTERNET

Des informations régulières relatives à la vie de la commune sur le site <https://www.villette-en-yvelines.fr>

### ...ET LE RÉSEAU SMS

La municipalité renforce la proximité avec ses habitants en proposant un service gratuit d'information par SMS. Il vous permet d'être informé en temps réel sur un certain nombre de sujets (inondation, alerte météo, collecte des déchets, etc...)

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site internet de Villette à l'adresse : <https://www.villette-en-yvelines.fr/> puis sur la rubrique Contact / Inscription alerte SMS.



## CARTES D'IDENTITÉ – PASSEPORT- IMMATRICULATION – PERMIS DE CONDUIRE

### « MES DÉMARCHES À PORTÉE DE CLIC »

Dorénavant vos démarches relatives à l'obtention d'une carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte grise se font par une pré-demande sur internet.

#### LES CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORT :

La pré-demande est à effectuer sur :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr> où votre compte est à créer afin de saisir votre état-civil.

Un numéro sera ensuite attribué qui sera à donner à la mairie mise à disposition (34 dans les Yvelines dont Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Houdan...).

#### LE PERMIS DE CONDUIRE :

La demande est à effectuer sur :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> où votre compte est à créer afin de saisir votre demande en ligne. Votre permis de conduire vous sera expédié à votre domicile.

#### LA CARTE GRISE :

la demande est à effectuer sur :

<http://immatriculation.ants.gouv.fr> pour créer votre compte afin de saisir votre demande.

Une fois la démarche finalisée, vous pourrez imprimer le certificat provisoire afin de circuler. Le certificat d'immatriculation définitif sera envoyé à votre domicile.

## MEMENTO

#### ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les lundis matin, sauf chemin de Guerville et chemin des Gaudines le jeudi matin.

#### EMBALLAGES RECYCLABLES

Tous les jeudis matin (bac jaune recevant tous emballages plastiques, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques, papiers) sauf chemin de Guerville et chemin des Gaudines le mercredi matin

#### DÉCHETS VÉGÉTAUX

Les lundis matin, du 31 mars au 8 décembre 2025 sauf juillet-août : 7 et 21 juillet, 4,18 et 25 août  
Herbe, feuilles et petits branchages. 1bac + 5 fagots maxi.  
Mais si vous pouvez, broyez et/ou compostez vos déchets végétaux !

#### ENCOMBRANTS

Uniquement sur rendez-vous.

[www.sieed.fr](http://www.sieed.fr) > espace particuliers  
ou tél : 01 34 86 65 49

2 collectes par an et par foyer  
PNEUS, PILES, BATTERIES, POTS DE PEINTURE, DÉCHETS DE TRAVAUX, ÉLECTROMÉNAGER, VITRES ET PALETTES NE SONT PAS ENLEVÉES.

#### VERRE

En apports volontaires dans les conteneurs enterrés.  
Bouchons et capsules dans le bac jaune.

#### APPORTS EN DÉCHÈTERIES

Badge à commander sur [www.sieed.fr](http://www.sieed.fr)

Houdan et Méré :

Vendredi / Samedi / Lundi : 10h - 12h30 / 13h30 - 17h

Dimanche : 9h - 13h

Garancières et Boutigny :

Vendredi / Samedi / Mardi : 10h - 12h30 / 13h30-17h

Dimanche : 9h - 13h

Les déchèteries sont fermées le 1er mai, le 25 décembre et le 1er janvier

#### BIODÉCHETS

Déchets végétaux, épiluchures et restes alimentaires ne doivent plus être mis avec les ordures ménagères.  
On conseille l'achat d'un composteur au SIEED à tarif préférentiel pour les transformer sur place...

# BIEN VIVRE ENSEMBLE

## ÉLAGAGE DES ARBRES - PETITS RAPPELS...

### ENTRE PROPRIÉTÉ ET DOMAINE PUBLIC



En cette période d'entretien et d'élagage des arbres, il est utile de rappeler la réglementation en vigueur.

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes, en bordure des voies publiques de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, à ce qu'ils ne masquent ni les panneaux de signalisation, ni les lampadaires et que les branches ne viennent pas toucher les câbles électriques et téléphoniques.

Si nécessaire, le Maire peut l'ordonner aux frais des propriétaires défaillants.

### ENTRE PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Nous vous rappelons la réglementation pour les particuliers: les haies de moins de 2 mètres de hauteur doivent être plantées à 50cm de la limite séparative et taillées afin de ne pas déborder sur le terrain voisin. Les autres plantations de plus de 2 mètres de haut doivent être situées à 2 mètres minimum des limites séparatives.

Suivant les articles 670 à 673 du code civil lorsque les branches surplombent le terrain du voisin, ce dernier peut obliger le propriétaire de l'autre terrain à couper les branches au niveau de la limite séparative entre les deux, mais ne peut le faire lui-même.

En conséquence, il appartient à chaque propriétaire de veiller régulièrement à ce que les branches des arbres et des haies ne dépassent pas les limites. Complété par l'arrêté municipal relatif à l'entretien des trottoirs du 14 février 2019.

On rappelle qu'il ne faut pas tailler les arbres et haies du 16 mars au 31 juillet pour la protection des oiseaux nicheurs.

### NUISANCES SONORES

Voici quelques rappels des réglementations qui nous permettent de vivre en bonne harmonie.



Soyez attentifs au bien-être de vos voisins, respectez la tranquillité de chacun en suivant notamment les dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012, complété par l'arrêté municipal du 20 juillet 2021 relatif à la lutte contre le bruit

chez les particuliers.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Tous ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés



Beaucoup trop de travaux réalisés par les particuliers le week-end, dépassent les horaires autorisés ou ne respectent pas l'interdiction du dimanche et jours fériés.

### TROTTOIRS

Nous rappelons également que les riverains sont responsables du nettoyage des trottoirs situés le long de leur propriété.

Et si on en profite pour les fleurir en bordure de mur ou de clôture ?

Voilà une bonne occasion de joindre l'utile à l'agréable !



## ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache doivent être adaptées en conséquence.

Se référer à l'arrêté municipal du 20 juillet 2017.

## DÉJECTIONS CANINES...



Pour des raisons sanitaires, nous demandons aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leur animal ne souille pas les trottoirs de leurs déjections. En effet, les déjections canines sur les trottoirs sont particulièrement désagréables, en outre elles favorisent la prolifération des microbes et

augmentent les risques de chutes.

Munissez-vous d'un sac à déjections biodégradable et ramassez les déjections de votre animal !



A noter l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-79 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, ordures, les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les déjections de son chien sur la voie publique expose à une amende de 2<sup>e</sup> classe.

## LE CAS DES BIODÉCHETS

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi oblige à ne plus mettre déchets végétaux, épluchures et restes de repas avec les ordures ménagères. Mais dans notre territoire, elle n'oblige pas les collectivités à mettre en place une collecte, c'est confus ! Donc le SIEED, notre syndicat de collecte, propose simplement la mise à disposition à prix réduit de composteurs, dans lesquels on pourra mélanger déchets de jardin et restes alimentaires, ce qui d'ailleurs permet de réaliser un compost équilibré entre matières ligneuses et matières riches en eau.

Mais durant la saison de collecte des déchets verts, si vous y mélangez vos biodéchets de cuisine, personne ne devrait s'en plaindre, cela activera la formation du compost !

Pour l'hiver, la commune réfléchit à des solutions, bien que n'ayant plus la compétence Déchets, transférée à la CCPH et déléguée au SIEED. Confus, on disait...

Les restes de viande sont à mettre avec les autres biodéchets, mais si on craint d'attirer les rongeurs, on peut les laisser avec les ordures ménagères, malgré leur grand intérêt pour la décomposition.

## MESSE À VILLETTE

Chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois à 18 h 30 d'avril à septembre.

**M G'**  
HAIES  
JARDINS

**MATHIEU GUILLOUX**  
**06 79 47 64 68**

**Création et entretien parcs & jardins**  
Pose de clôtures  
Engazonnement - Plantations - Taille - Tonte  
Abattage - Élagage - Rogneuse de souche

Yvelines (78)  
& départements limitrophes

**06 79 47 64 68**  
mghaiesjardins@gmail.com

## M.G.ASSISTANCE

MÉCANIQUE DE PRÉCISION  
MÉCANO-SOUDURE

SERRURERIE

PORTAIL

GARDE-CORPS

FENÊTRES

TERRASSES

T. 01 34 76 36 93

F. 01 34 76 39 41

M. 06 21 60 52 47

4 RUE DU MOULIN

78930 VILLETTE

M.G.ASSISTANCE@ORANGE.FR





# PARLONS D'ARGENT

## COMPTE ADMINISTRATIF 2024

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

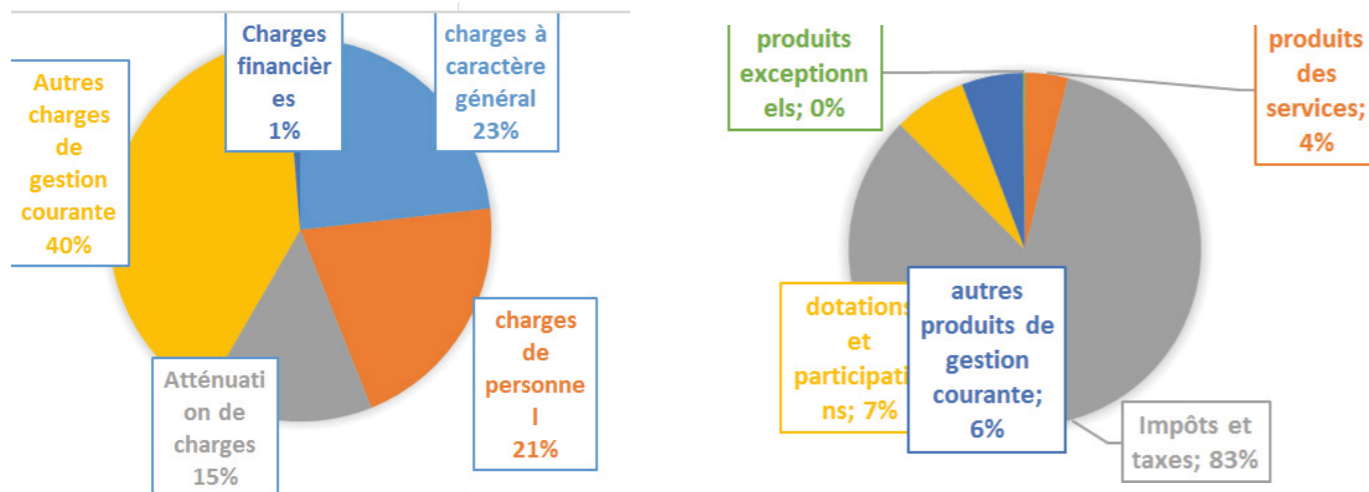
Pour simplifier, les chapitres vous sont également présentés en pourcentage. Vous noterez que le chapitre «autres charges de gestion courante» est un poste très important (il s'agit des participations aux syndicats intercommunaux et associations, des indemnités et d'une partie de l'URSSAF). En effet la participation communale au SIVOS réclamée à la commune a été augmentée de 25 000€ pour 2024. De même cette année, exceptionnellement, le poste «charges à caractères générales» est plus important en raison de nombreux travaux qui ont dû être réalisés dans divers bâtiments communaux, ainsi qu'en terme de réparations de l'utilitaire communal. Par contre du fait du faible endettement de la commune, les frais financiers sont très faibles (1%). Les principales recettes quant à elles sont les impôts et taxes (83%) et les dotations de l'Etat qui ne représentent plus que 7%. ; en effet la chute de la dotation sur les droits de mutation et la baisse régulière de la DGF a eu un impact sur les recettes du budget communal \* cf ci-dessous

#### LES DÉPENSES

Charges à caractère général	70 697,03 €
Charges de personnel	86 803,81 €
Atténuation de charges	69 469,00 €
Autres charges de gestion courante	155 488,06 €
Charges financières	2 347,87 €
<b>Total général</b>	<b>384 805,77 €</b>

#### LES RECETTES

Produits des services	18 950,97 €
Impôts et taxes	387 517,63 €
Dotations et participations	15 854,32 €
Autres produits de gestion courante	17 525,83 €
Produits exceptionnels	9 692,84 €
<b>Total général</b>	<b>449 541,59 €</b>



L'excédent de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses, il s'élève à : 470 466,61€ - 456 496,72€ = 13 969,89€ pour l'exercice 2024, Auquel s'ajoutent les excédents de fonctionnement cumulés antérieurs d'un montant de 277 067,99€.

\* Evolution des dotations perçues entre 2023 et 2024 :

	2023	2024	
Droits de mutation - 21 432,64€	69 978,00€	48 546,00€	soit - 30%
DGF - 1 279,49€	9 185,00€	8 054,00€	soit -12,31%

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements peuvent être financés par l'autofinancement, les subventions que nous pouvons obtenir de l'Etat, du Département, de la Région, divers autres organismes, la taxe d'aménagement et l'emprunt. (dont 6 880,50€ d'emprunt que le budget annexe rembourse à GPSEO)

<b>Dépenses détail ci-dessous</b>	<b>125 697,07€</b>
Remboursement part CCPH TA	295,00€
Remboursement d'emprunt	36 169,47€
Débroussailleuse + souffleur	1 690,94€
Décorations Noël	1 803,60€
Logement rue St Martin compteur + tableau	3 344,83€
Salle ASCV travaux cloison porte enduit	2 622,93€
Logement rue St Martin bloque volets/chauffe-eau/lumière	6 167,04€
Défiibrillateur	1 528,80€
Contrat rural bâtiments (appartement + salle) solde	54 509,30€
Contrat rural enf réseaux solde	17 565,16€

<b>Recettes</b>	<b>295 278,54€</b>
Récupération TVA	12 550,47€
TAM	3 975,64€
Caution logement	900,00€
Subv contrat rural enf réseaux acpte	35 663,00€
Subv Sie Ely	6 480,60€
Subv Contrat rural bâtiments	195 559,83€
Subv contrat rural enf réseaux solde	40 149,00€

L'endettement de la commune est inchangé et reste faible.

Nous avons à fin 2024, trois emprunts en cours d'amortissement, le capital reste à rembourser est de 335 461,32€, soit 617€ par habitant. Pour information la moyenne pour les communes de notre strate est de 947€ (source JDN2021)



# PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉALABLE ?

Bon nombre d'entre nous se sont posés la question avant d'entreprendre des travaux : « oui, mais est-ce soumis à autorisation ? Quel dossier déposer ? ». Petit mémo ; comme la commune est en site inscrit, toute nouvelle construction ou modification visible de l'extérieur est soumise à autorisation des Bâtiments de France, sauf petite zone hors site.

## I. TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE

### 1) LES CONSTRUCTIONS :

Création d'une surface de plancher > 5m2 et < 20m2, d'une surface de plancher < 5m2 et H>12m, d'une piscine < 100m, d'un mur > 2m, d'un mur ou clôture situé dans un secteur sauvegardé, d'une serre et d'un châssis < 2000m2 et d'une hauteur comprise entre 1m80 et 4m.

### 2) TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE :

Création d'une surface de plancher > 20m2 et < 40m en zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ex : abri de jardin, agrandissement de la construction principale etc..., modification de l'aspect extérieur (création ou modification de fenêtres, changement de fenêtres ou volets, réfection de la toiture etc...), travaux modifiant un élément d'intérêt patrimonial ou paysager (voir liste au PLU), travaux intérieurs dans un secteur sauvegardé.

### 3) TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT :

Lotissement, coupe et abattage d'arbres situés dans un bois classé, modification ou aménagement des abords d'un bâtiment en secteur sauvegardé, division d'une propriété foncière...

## II. TRAVAUX SOUMIS À PERMIS DE CONSTRUIRE

### 1) TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION :

création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol > 20m2, création d'une surface de plancher ou emprise au sol > 5m2 et < 20m2 H>12m, création d'une surface de plancher ou emprise au sol > 20m2 dans un secteur protégé (idem celliers, appentis, abris, local piscine, garage...).

### 2) TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE :

Changement de destination avec travaux modifiant les murs ou façade, travaux de restauration immobilière, création d'une surface de plancher ou emprise au sol > 40m2 (en zone couverte par un PLU) idem si porte la surface totale ou l'emprise au sol total au-delà de 150m2 (Attention : recours auprès d'un architecte obligatoire à partir de 150m2).  
*Pour éviter toute erreur n'hésitez pas à consulter le plan local d'urbanisme (PLU) sur [www.villette-en-yvelines.fr](http://www.villette-en-yvelines.fr) rubrique Urbanisme et contacter la mairie afin de connaître les prescriptions-obligations de la zone où est située votre habitation.*

### LA DÉMATÉRIALISATION DES PERMIS DE CONSTRUIRE, DES BÉNÉFICES POUR LES USAGERS ET LES COLLECTIVITÉS

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes sont en mesure de proposer aux usagers le dépôt par mail des demandes d'autorisation d'urbanisme. Cette directive, pilotée par le Ministère de la Transition écologique, émane de deux obligations :

- La possibilité pour les usagers de saisir l'administration par voie électronique (décret SVE), un principe qui s'applique à toutes les communes
- L'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme, si plus de 3 500 habitants (loi Elan)

C'est une nouvelle procédure qui peut permettre une meilleure qualité de service pour les usagers (pas de contraintes dues aux horaires d'ouverture pour les usagers, capacité pour l'administration d'assurer la continuité de service etc...). Les usagers ont toujours la possibilité bien évidemment, de se rendre en mairie pour y remettre un dossier « papier ».

### COMMENT FAIRE ?

Vos demandes seront à envoyer à : [mairie-villette@wanadoo.fr](mailto:mairie-villette@wanadoo.fr), en respectant le libellé suivant de votre message : Dépôt PC (ou DP, ou CU) + adresse de la parcelle concernée. Les pièces jointes scannées seront dans la mesure du possible en PDF.

**Attention, pensez à adresser votre demande avec accusé réception de lecture pour générer votre attestation de dépôt.**

# BESOIN D'AIDE DANS VOS DÉMARCHES ?

## FRANCE SERVICES EST LÀ POUR VOUS AIDER.



France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics...tels que : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, France Travail, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste, Agir Arco.

Que vous ayez besoin de conseils pour vos démarches administratives ou besoin d'aide pour l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre dans un établissement France Services.

### FRANCE SERVICES À HOUDAN :

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h.

Tel : 01 30 41 65 10, e-mail : [franceservices.houdan@cc-payshoudanais.fr](mailto:franceservices.houdan@cc-payshoudanais.fr)  
31, rue d'Épernon 78550 HOUDAN.

### FRANCE SERVICE À SEPTEUIL :

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Tel : 01 30 94 73 67, e-mail : [franceservices.septeuil@cc-payshoudanais.fr](mailto:franceservices.septeuil@cc-payshoudanais.fr)  
1, rue Maurice Cléret 78790 SEPTEUIL.



Plus d'information sur <https://www.france-services.gouv.fr/>



et sur <https://www.cc-payshoudanais.fr/fr/vivre-et-s-installer/services-publics.html>





# UN DÉFIBRILATEUR À VILLETTE

Pour lutter efficacement contre la mort subite par arrêt cardiaque, plusieurs mesures ont été prises en France ces dernières années.



Parmi elles, l'obligation pour les établissements recevant du public (ERP) de s'équiper en DAE (Usuellement appelé défibrillateur). La Mairie faisant partie de ce type d'établissement, il était donc logique qu'elle en soit équipée. Ceci est fait depuis le 29 juillet 2024.

Il est situé à côté de la Mairie, près de la porte de la salle Georges Courteline. Son usage est extrêmement simple. L'appareil indique vocalement les différentes étapes à suivre.



# À PROPOS DU RECENSEMENT



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 Recensement  
de la population 2025

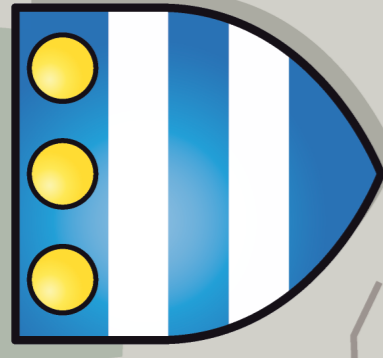
Vous avez pu constater par vous-même le déroulement en cours du recensement de la population depuis le 16 janvier et jusqu'au 15 février prochain. Le recensement de la population est nécessaire car il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population de notre commune.

Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes. Les données collectées servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire. Elles permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers et d'offre de moyens de transport.

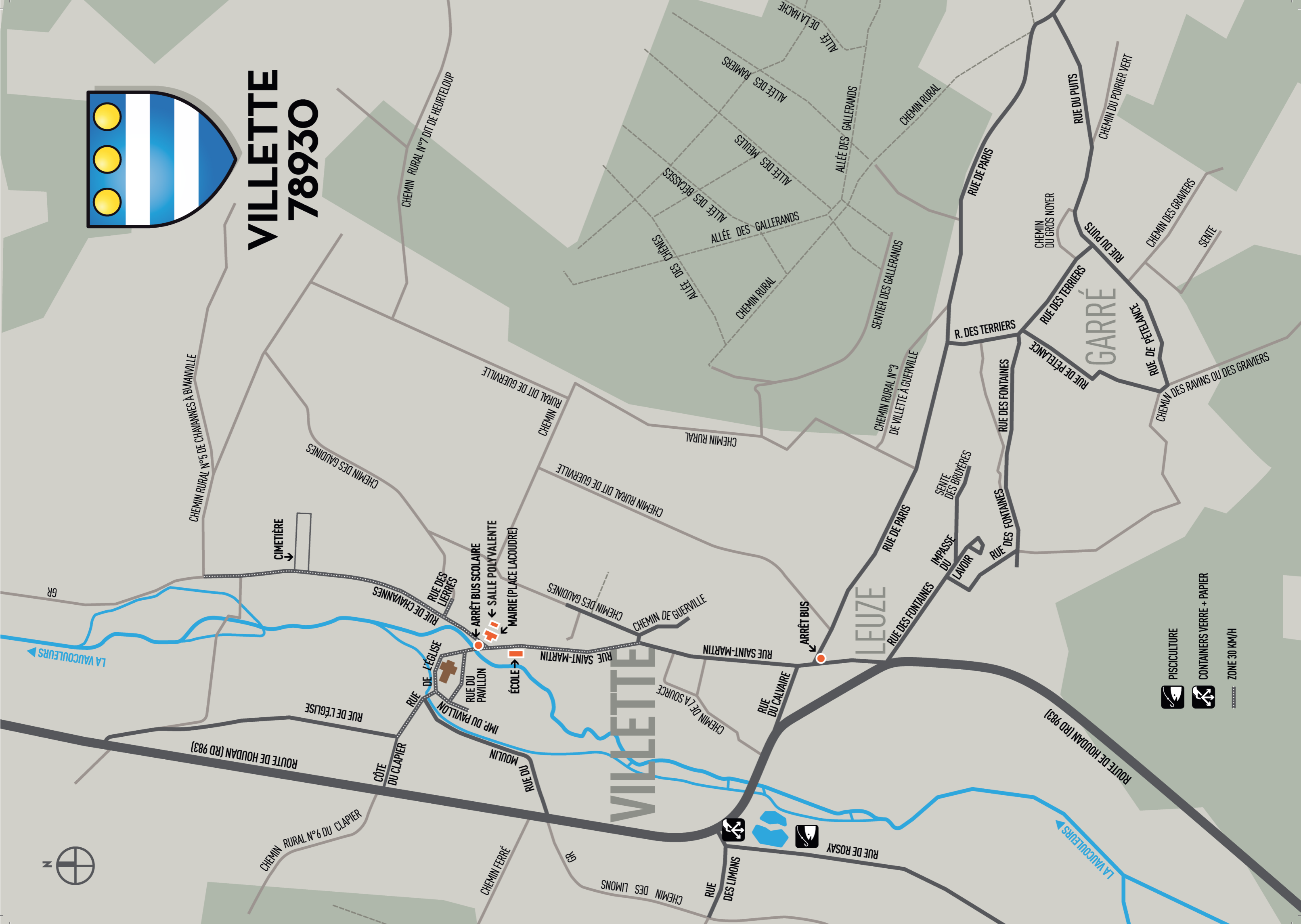
Cette année l'accent est mis sur la réponse par internet, simple, fiable et rapide. Depuis le 16 janvier dernier, un agent recenseur circule dans la commune et vous remet les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Il répond également à vos questions.

Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous et votre participation est essentielle.





# VILLETTE 78930



- PISCICULTURE
- CONTAINERS VERRE + PAPIER
- ZONE 30 KM/H



# FERMETURE DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE HISTORIQUE

Avec le déploiement très avancé de la fibre optique en France, l'opérateur Orange a pris la décision de fermer progressivement le réseau téléphonique historique, un processus encadré au niveau national par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes).



Tous les équipements de communication reposant sur le réseau cuivre tels que le téléphone (prise en T), l'ADSL, les systèmes d'alarme ou de téléassistance, devront migrer vers la fibre optique, un réseau mobile ou satellite, faute de quoi ils cesseront de fonctionner.

Selon le projet Orange, d'ici fin 2027, cette fermeture affectera 60 000 foyers dans les communautés de communes du Pays-Houdanais, de Gally Mauldre, Haute-Vallée-de-Chevreuse, Porte Ile-de-France et sur la communauté d'agglomération Rambouillet Territoire. À titre d'information, tous les foyers de la communauté de communes Cœur d'Yvelines seront déconnectés du réseau téléphonique historique à partir de fin 2026.

## POURQUOI ANTICIPER DÈS MAINTENANT ?

Bien qu'il reste plus de trois ans avant cette échéance, il est conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour entreprendre les démarches nécessaires. Un raccordement à la fibre peut s'avérer complexe ou coûteux, surtout en cas d'obstructions dans les fourreaux ou de travaux à réaliser à votre domicile.

Il est donc prudent de vérifier rapidement la faisabilité du passage d'un câble fibre entre la rue et votre domicile, ce que votre opérateur peut faire lors de votre souscription.

En cas de difficultés de raccordement :

- Sur votre propriété privée : Profitez de travaux futurs (réfection d'une allée, d'une terrasse, travaux d'assainissement ou de raccordement électrique) pour installer un fourreau permettant le passage de la fibre jusqu'à la limite de votre propriété.
- Sur le domaine public : Votre opérateur, en collaboration avec Yvelines Fibre, disposera du temps nécessaire pour identifier la cause du problème et trouver une solution adaptée.

Sachez que votre abonnement ADSL restera actif jusqu'à ce que le raccordement à la fibre soit pleinement effectif.



Yvelines Fibre est le concessionnaire chargé de la mise en place de la fibre dans notre région. A ce jour, 110 000 foyers et entreprises répartis sur 150 communes rurales du département sont équipés ou éligibles au réseau fibre fiable et performant. Que ce soit pour vos démarches en ligne, pour de la téléconsultation ou de la vidéo en streaming... la fibre vous assure une connexion stable et rapide, facilitant votre quotidien.

## IMPACT SUR NOTRE COMMUNE

À fin 2024 le taux de raccordement à la fibre pour notre commune est de 67%. Fin 2027 le réseau cuivre sera désactivé par les opérateurs. La migration à la fibre est donc indispensable pour les habitants non encore raccordés.

CONTACT CLIENTS OPÉRATEURS	
Bouygues Télécom	10 64 ☎
Free	32 44 ☎
Orange	39 00 ☎
SFR	10 23 ☎
Nordnet	34 20 ☎
Coriolis Télécom	09 69 32 10 40 ☎
Ozone	09 73 01 10 00 ☎

Si vous utilisez un service de téléassistance fourni par le département, sachez que celui-ci peut être migré vers la fibre optique. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Société VITARIS au 01 30 56 43 91 ou par email à [teleassistance78@vitaris.fr](mailto:teleassistance78@vitaris.fr).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site [yvelinesfibre.fr](http://yvelinesfibre.fr).

# À PROPOS D'ÉLECTRICITÉ



## UN SERVICE PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ À NOTRE PORTE

Gestionnaire de Réseaux de Distribution publics (GRD) et fournisseur des tarifs réglementés de vente d'électricité (fixés par les Pouvoirs Publics) sur sa concession, SICAE-ELY est à la fois le Service Public de Proximité sur 44 Communes des Yvelines et d'Eure et Loir et une entreprise locale solidaire du développement de sa région depuis presque 100 ans.

### HIER...

Au début du siècle, les investisseurs privés développaient l'électrification mais seulement dans les villes... En effet, sa rentabilité dans les "campagnes" était bien aléatoire. Suspectant de nombreuses difficultés, les industriels ne voulaient pas investir dans les réseaux. Pourtant, ce progrès était nécessaire !



Cette situation entraîna la création du régime de concession par l'Etat (lois de 1906), puis la naissance d'une nouvelle forme de société, de type coopératif, les SICA (Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole), définies par la loi du 5 août 1920, et fondées grâce à la volonté des agriculteurs.

Ainsi, en 1925, les SICAE (SICA d'Électricité) étaient environ une cinquantaine et desservaient plus d'un millier de communes rurales. En 1946, l'Etat transféra toutes les entreprises privées de distribution à EDF mais les SICAE furent maintenues dans leurs droits.

Dans notre région, 21 Communes d'Eure et Loir et 24 Communes des Yvelines se regroupèrent puis, en 1999, les deux SICAE voisines décidèrent de s'unir et la SICAE-ELY (SICAE des départements d'Eure & Loir et des Yvelines) vit le jour

### AUJOURD'HUI...

La SICAE-ELY assure plusieurs fonctions :

- Achemine l'électricité. Il s'agit des tarifs fixés par les Pouvoirs Publics
- Exploite, entretient et développe les réseaux désignés par TARIF BLEU.
- Assure la continuité et la qualité de l'électricité livrée
- Effectue les prestations techniques liées aux comptages et au réseau, entretien et relève des compteurs par exemple
- Assure les dépannages.

Gage du développement et de la pérennité de la société, celle-ci place la qualité en tête de ses priorités (services, conseils, fourniture de l'électricité) dans le respect de l'environnement et en évoluant toujours dans l'intérêt de ses clients et de notre région.



## ET DEMAIN...

Forte de ce passé, la SICAE-ELY se tourne vers l'avenir ! Elle compte notamment tirer parti des nouvelles opportunités qui lui sont offertes à travers ses filiales, sans pour autant oublier sa mission première : assurer un Service de Proximité efficace et pérenniser votre satisfaction.

- Travaux électriques et de réseau, éclairage public et architectural, génie électrique, thermique et climatique.
- Fourniture d'énergie et services associés liés à la maîtrise d'énergie et à l'environnement
- Production d'énergie

Retrouvez toutes les informations sur [www.sicae-ely.fr](http://www.sicae-ely.fr)



# DES OISEAUX ET DES HISTOIRES

Les oiseaux peuvent nous donner de grandes joies, ou bien des soucis... Voyons un peu cette alternance.

## RETOUR AU CLOCHER

Et d'abord, la joie d'une naissance ! De plusieurs naissances, même. Personne n'a oublié que l'an dernier, la chouette Effraie des clochers est venue élever ses jeunes dans le nichoir installé dans le clocher de l'église. L'ambiance a dû lui plaire, car elle est revenue cette année, plus précisément, le couple est revenu pour, à nouveau, élever une nichée, et ainsi contribuer à la régulation de rongeurs tels que les campagnols et les mulots, consommateurs indésirables quand ils sont abondants dans les céréales et les prairies.

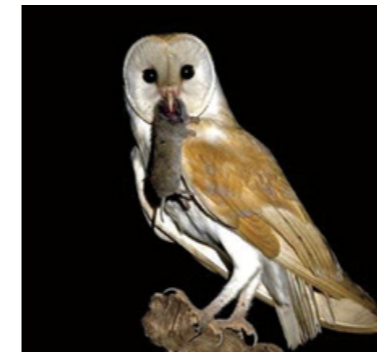


Photo ATENA78

Le contrôle effectué début juillet par l'association ATENA 78, avec toutes les précautions d'usage pour la bonne continuation de la reproduction, a permis de constater que l'une des deux chambres du nichoir était très sale, avec beaucoup de fientes, de plumes et de pelotes de réjections de toutes tailles.

Pour mémoire, les pelotes de réjection sont constituées des éléments non digérés par la chouette, à savoir la peau et les os des petits mammifères consommés.

Bref, cette chambre, de dimensions 50 cm sur 60 cm environ, vu son état de salissement, indique qu'une reproduction a eu lieu, avec présence de plusieurs jeunes. Alors 3, 4 ou plus ? Difficile à dire, mais notre couple a clairement permis l'envol d'une nouvelle génération.

Ce nichoir a deux chambres, et un couloir d'accès, et dans la deuxième chambre est notée la présence de 7 œufs, et une chouette adulte ! Visiblement la femelle en train de couvrir. 7 œufs, c'est déjà une belle ponte, même si on peut parfois atteindre 8 ou 10, et cela signifie que les adultes sont assez bien nourris, avec l'espoir de trouver assez de proies pour alimenter cette future nichée.



Le nichoir de Villette est muni d'une trappe coulissante qui permet, en faisant le minimum de bruit et de chocs sur le nichoir pour ne pas effrayer les oiseaux, de fermer

rapidement l'ouverture avant toute autre action.

A la fin de la visite, on attend environ 15-20 minutes, ou plus, pour que le calme et la sérénité reviennent dans le nichoir, et la femelle sur ses œufs, et on va, le plus doucement et silencieusement possible, tirer lentement la trappe pour la réouverture du nichoir vers l'extérieur.

Et on quitte le site dans les mêmes conditions de silence et d'absence de chocs.

## PÊCHE INTERDITE

De la Dame blanche, surnom de la chouette Effraie, passons à un oiseau noir, le Grand cormoran. Cette espèce, après avoir été en forte baisse, s'est bien développée suite à sa protection, en particulier



la sous-espèce continentale qui niche au bord des lacs et grands cours d'eau, et hiverne en partie au bord de la mer, où elle retrouve la sous-espèce maritime.

La pisciculture de Villette ne fait pas exception, et se trouve confrontée à ses incursions. On peut voir régulièrement des cormorans en vol qui suivent la Vaucouleurs pour rejoindre ce qui constitue pour eux une aubaine, que ce soient les bassins de la pisciculture ou plus loin les étangs de Rosay. Surveillance et effarouchement sont alors utiles, voire indispensables, pour éviter ou réduire les pertes.

Un certain nombre d'entre eux nichent donc le long de la Seine, ou y viennent pour hiverner. Grands consommateurs de poissons, souvent attrapés près du fond, ils contribuent ainsi à réguler des espèces envahissantes comme le poisson-chat dans les milieux naturels. Malheureusement, comme beaucoup d'entre nous, il cède aussi à la facilité, et dans son cas, c'est en venant se servir dans les élevages.

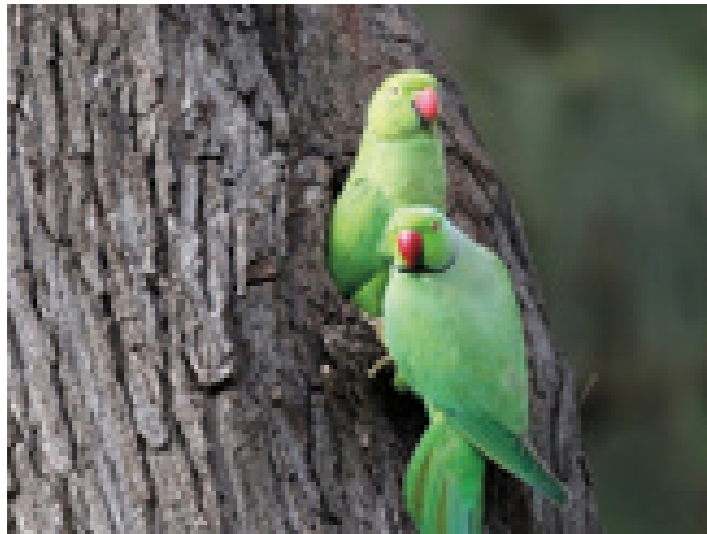


## UN PERROQUET, S'IL VOUS PLAÎT !

La perruche à collier bel oiseau vert de style perroquet, originaire d'Afrique ou d'Inde est arrivée en Ile de France depuis les années 70. Présente à Mantes-la-Jolie depuis plusieurs années, fidèle à sa réputation de citadine, voilà un ou deux ans qu'elle se lance dans la campagne et arrive jusqu'à Villette, et peut-être plus loin.

On a pu en voir un groupe d'une trentaine l'hiver dernier, venant chercher des graines de tournesol aux mangeoires en alternance avec les mésanges. Elle se nourrit en effet de graines, bourgeons, fruits, et fleurs ou feuilles charnues. Mais autant son aspect peut lui valoir un accueil favorable, autant ses cris stridents ont plutôt un effet contraire !

Elle est classée comme espèce exotique envahissante depuis 2018.



En ville, les colonies ou les dortoirs de plusieurs dizaines ou centaines d'individus peuvent déranger par les cris et les fientes, comme c'est le cas pour les étourneaux. Les perruches nichent dans des trous d'arbres, et peuvent prendre la place d'autres oiseaux (étourneau, pic vert, sittelle), de chauve-souris ou d'écureuils. Or, il y a concurrence pour ces cavités, fort utiles en particulier pour les chauve-souris qui se nourrissent de moucherons et moustiques, et qu'on aimerait voir se maintenir autour de nous... Peu de problèmes avec les nichoirs à mésanges, la perruche fait 20 cm, 40 cm avec la queue, bien trop grosse.

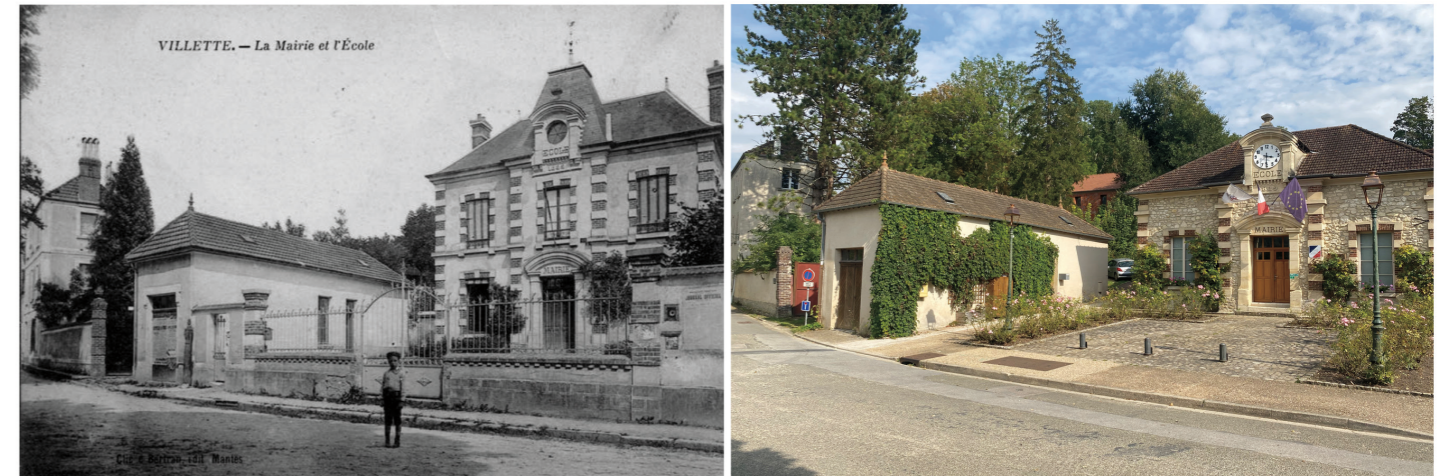
Elles viennent se servir dans les mangeoires ou sur les boules de graisses destinées aux petits passereaux, grâce à leur talent d'acrobates. Cela va épuiser plus rapidement le stock d'aliments, impactant éventuellement la survie d'autres espèces. Leur forte présence peut aussi augmenter le risque de transmission de maladie aux autres oiseaux.

# ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

Comme nous l'avions évoqué dans les chroniques du temps passé (consultables sur le site internet de la commune), notre village a évolué au fil des années. C'est ainsi que certains endroits ont changé de visage alors que d'autres sont restés tels qu'en eux-mêmes.

Les premières images étaient, la plupart du temps des cartes postales. Ces cartes, véritables témoins de leur époque, ont ainsi contribué à l'œuvre de mémoire de la commune. Cette année, nous vous proposons la mise en perspective de quelques vues de notre village à l'aube du 20ème siècle avec leurs équivalences un siècle plus tard.

La mairie de villette est toujours au même endroit. Le mur d'enceinte a disparu mais surtout la mairie a perdu son étage parti en fumée lors d'un incendie en 1955.



Cet événement est relaté dans la chronique « Les temps modernes » :

« Dans la nuit du 22 au 23 Mai 1955, survient un événement important pour notre commune. Notre mairie école est partiellement détruite par un incendie. Celui-ci s'étant déclaré dans la nuit du dimanche au lundi ne fit heureusement aucune victime. L'incendie fut éteint par la brigade des sapeurs-pompiers de Mantes la Jolie, car deux ans plus tôt, une délibération du conseil municipal du 16 aout 1953 décidait que « Vu l'enquête effectuée par Monsieur le Lieutenant-Colonel inspecteur départemental des services d'incendie, le conseil décide la dissolution du corps de sapeurs-pompiers de la commune de Villette ».

Le bâtiment fut reconstruit mais sans le premier étage. On y ajouta, en 1964 une horloge offerte par le Comité des Fêtes qui fut installée dans l'œil de bœuf qui surplombe la porte d'entrée. C'est sous cet aspect que nous pouvons encore voir la mairie aujourd'hui.

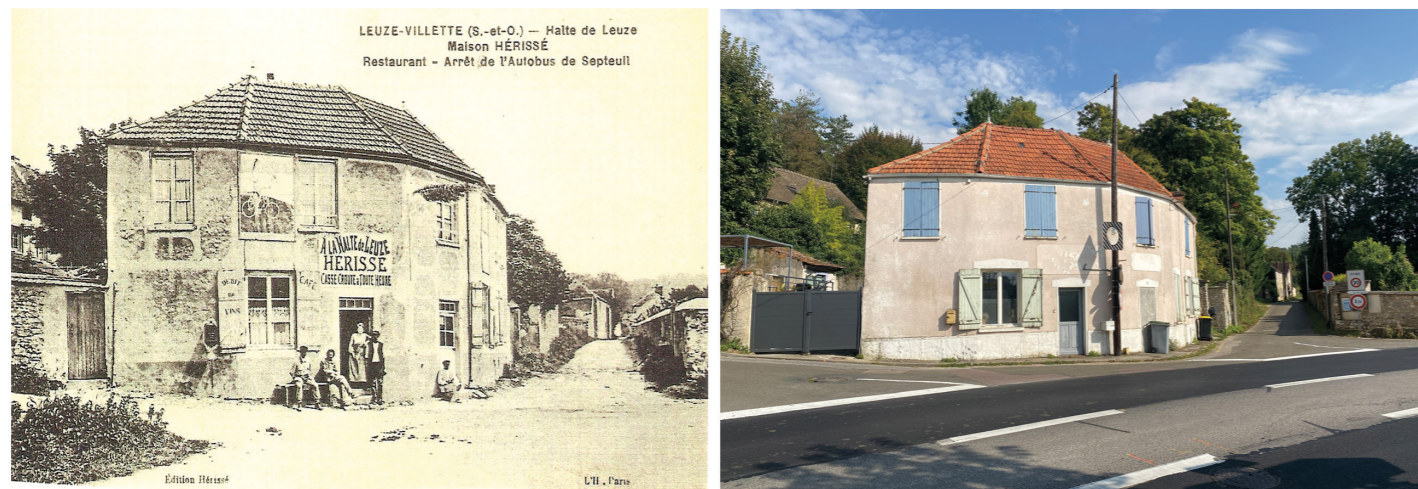


Vers 1860, le pont du centre ou pont des trois quartiers fut le dernier des trois ponts de Villette à être construit. Il remplaçait la passerelle servant à traverser la Vaucouleurs.



On peut observer le facteur à pied devant ce qui fut le dernier commerce de Villette : l'épicerie du village. Elle établissait commerce à l'angle de la rue du Pavillon et de la rue Saint Martin. On y trouvait presque tout ce dont on avait besoin : du pain amené tous les matins par le boulanger de Septeuil, des articles de mercerie, de quincaillerie, des sabots et bien entendu des produits alimentaires. Une salle contiguë à l'épicerie et à l'enseigne du Bouchon faisait office de café et de marchand de vin mais aussi de barbier et à l'occasion de perruquier. On y vendait également le charbon et le pétrole pour les lampes. De nos jours, les arbres ont bien grandis, l'épicerie est devenue une maison d'habitation, un abribus est installé à côté du pont, mais l'aspect général est resté sensiblement le même.

Il y avait à Leuze un autre café qui accueillait, outre les habitants du village, les voyageurs de passage.



Ce relais routier avant la lettre était connu sous le nom de : A LA HALTE DE LEUZE. Sa situation n'était pas le fruit du hasard car la route de Mantes à Septeuil était déjà pour l'époque un axe de passage important. Il est, lui aussi, devenu une maison d'habitation. Sa silhouette rénovée a gardé ses volumes d'antan. La principale différence réside dans le carrefour qui, d'une route ayant encore son aspect rural, est devenu une départementale à grande circulation.

Le pont noir est le pont sur le Mauru, à proximité de l'ancien moulin de Villette.



Jusqu'au milieu du 19ème siècle, il fallait traverser le mauru à gué. En 1851, le maire, Guillaume Royer, obtint de l'ingénieur des Ponts et Chaussées l'autorisation de remplacer la passerelle existante par un ponceau accessible aux voitures. La réalisation de cet ouvrage en 1857 aboutissait à la création du pont Noir. Plus récemment, celui-ci reconstruit et renforcé, prit la forme que nous lui connaissons aujourd'hui. On peut aussi observer au centre de l'image la maison qui fut un temps la propriété d'Adeline Fleury, la mère de Berthe l'épouse de Georges Courteline. En 1901 le couple séjourna quelques mois dans cette maison. Berthe était atteinte de tuberculose. Ils se marièrent à la Mairie de Villette le 26 mars 1902 avant, quelques semaines plus tard, le décès de celle-ci. Puis cette propriété devint un temps une auberge : « La Canardière » avant de redevenir une maison d'habitation.

Par bien des côtés, l'église n'a guère changé. A part le tracé de la rue de l'église et son aspect moderne, les arbres qui ont grandi, le reste est tel qu'en ce début de 20ème siècle.



En 1927, date de la photo, le cimetière placé au nord de l'église n'existait déjà plus. Celui-ci venait d'être déménagé à son emplacement actuel.



# RANDONNÉES PÉDESTRES

Et pour finir, nous vous proposons une vue de ce qui était, dans les années cinquante, la station-service de Villette sur la D983.



Nous voici au terme de cette petite balade mémorielle. Certes, Villette a évolué. De nouvelles habitations sont venues enrichir le patrimoine. De nouveaux équipements et de nouvelles infrastructures sont venus améliorer la vie de nos concitoyens. Mais tout ceci s'est fait sans jamais perdre de vue le caractère rural de notre village.

Avis aux amateurs pour parcourir les trois parcours de randonnée réalisés, qui demanderaient d'ailleurs un petit entretien, n'hésitez pas à signaler à la mairie les points de passage délicats.



Nous vous rappelons que le parcours de **la Randonnée des Coteaux**, reliant le centre village avec les hameaux de Garré et Leuze au sud et la ferme de Heurteloup au nord sur environ 7 km, a été validé et inscrit par l'office du Tourisme du Pays Houdanais comme sentier de randonnée de Villette, et fait l'objet sur leur site d'une fiche que vous pouvez trouver par le lien suivant : [www.tourisme-pays-houdanais.fr](http://www.tourisme-pays-houdanais.fr) → Découvrir → Nature et randonnée

→ Randonnées pédestres

A retrouver aussi sur [www.villette-en-yvelines.fr](http://www.villette-en-yvelines.fr) rubrique **Activités / Randonnée des coteaux**.

Avis aux amateurs pour parcourir les trois parcours de randonnée réalisés, qui demanderaient d'ailleurs un petit entretien, n'hésitez pas à signaler à la mairie les points de passage délicats.

Et voici la **Trace de Chavannes à Bois-Robert**, 5,5 km, une partie sur GR11 et GR 26, dont le fameux point délicat du GR11 entre Villette et Vert et ses célèbres ornières... Parcours également le long de la Côte de Chavannes, avec prés et ripisylve le long du ruisseau, et en sous-bois entre Villette et Bois-Robert.

À retrouver aussi sur [www.villette-en-yvelines.fr](http://www.villette-en-yvelines.fr) rubrique **Activités / La trace de Chavannes à Bois-Robert**.



Pour finir, **la Traversée des Déserts**, 4 ou 4,5 km selon le point de départ, avec des accès multiples et des boucles à combiner, dans le Bois des Déserts et sur le plateau des Grandes Terres. Sans doute le parcours où l'entretien est le plus difficile...

À retrouver bien sûr sur [www.villette-en-yvelines.fr](http://www.villette-en-yvelines.fr) rubrique **Activités / La traversée des Déserts**.



# À BICYCLETTE

La pratique du vélo est dans de nombreuses régions en plein essor, surtout en ville et sur des terrains plats. Pistes cyclables, bandes cyclables, voies vertes ou voies partagées ; pour y voir clair, quelques définitions :

La piste cyclable, c'est une voie pour les vélos, séparée de la route où circulent les voitures à minima par une bordure, une bande en herbe, une haie, ou encore complètement séparée de la route et sur un autre tracé.

La voie verte, elle, peut être utilisée par les cyclistes, les piétons, les rollers, mais pas par les engins motorisés. Elle suit généralement son propre tracé séparément des routes, mais peut aussi parfois les longer.

La bande cyclable, c'est aussi une voie pour les vélos, mais située le long de la chaussée, séparée des voitures et camions par une simple ligne pointillée, ce qui n'est pas toujours très sécurisant, selon sa largeur.

La voie partagée, voie de cohabitation, sur laquelle circulent véhicules motorisés et vélos. Par exemple le chaucidou, deux bandes cyclables sur les côtés et une voie centrale pour les véhicules, qui roulent sur les bandes pour se croiser, ou la bande cyclable suggérée, signalée d'un marquage au sol, et sur laquelle les voitures peuvent rouler.

## 📍 MANTES-LA-VILLE

### Une voie verte jusqu'à Septeuil : le collectif vélo y croit de plus en plus



Cette idée de liaison verte entre Mantes et Septeuil fait son chemin. Collectif vélo du Mantois

## ET, À VILLETTE ?

Pour quitter la vallée de, ça grimpe sur une route sans marquage spécifique. Si on choisit de suivre la vallée, pour Vert, ainsi que pour Rosay, sur cette route passagère, pas d'aménagements, à part aux entrées-sorties de Rosay. Mais à partir d'Auffreville, via Brasseuil, une piste cyclable amène à Mantes la Ville, et au-delà.

C'est ce que s'est dit le Collectif Vélo du Mantois qui a tenté l'aventure le 17 novembre, comme on peut lire dans l'article dont est tiré cette photo.

Sinon, aller à Rosay par la route de la Pisciculture de Villette, et suivre vers les Petits Bilheux le chemin plus ou moins carrossable du GR 11, puis vers Septeuil sur un mode plus ou moins dégradé. Dans ce mode, on peut aussi depuis Villette rejoindre Auffreville-Brasseuil par le chemin de Chavannes, sur le même GR 11, mais là, la portion entre Villette et Vert présente de réelles difficultés de circulation ! Même à pied, c'est parfois difficile du fait des ornières... On aurait pourtant là un bon moyen de relier Mantes à Septeuil via Villette en évitant la route et ses dangers

Souhaitons que la CCPH dont Villette fait partie et GPSEO mettent en place des plans vélos qui devraient faciliter les trajets domicile travail en vélo, l'accès aux commerces et services tant vers Houdan, Septeuil ou Mantes la Ville.

# UNE ANNÉE DE FÊTES COMMUNALES

## FÊTE NATIONALE :



Pour ce repas champêtre du 14 juillet 2024, le soleil était au rendez-vous malgré une météo hésitante.

Comme chaque année, nous étions près d'une centaine d'invités de tous âges à partager ce moment de fraternité républicaine.



## REPAS DES ANCIENS ET COLIS

C'est à la toujours accueillante et chaleureuse Auberge de la Jument Verte à Montchauvet que s'est déroulé le repas des Anciens, occasion pour monsieur le Maire Philippe Padeloup de les saluer en cette conviviale réunion.



Un repas qui débute dans la finesse et l'originalité avec un foie gras de canard et ses saveurs autour de l'avocat et du magret fumé avec sa réduction de vinaigre balsamique. La suite n'a pas démerité, darne de sandre poêlée, mousseline de butternut à la citronnelle et émulsion au corail d'oursin. Salade, fromages et desserts ont clôturé ce repas. Ce fut l'occasion pour les élus et le personnel communal présents de partager ce moment convivial.

Comme chaque année, cette joyeuse réunion se poursuit à la mairie autour d'un verre pour y continuer les conversations engagées à table.

Celles et ceux qui n'ont pas pu participer au repas ont à leur disposition un colis à venir récupérer en mairie jusqu'au 28 février. Passé ce délai, ces colis seront utilisés dans le cadre de l'aide sociale.

## SPECTACLE DE NOËL

Cette année, la Ciccadelle nous a offert un spectacle pour les enfants très interactif et dynamique. Personne ne s'est ennuyé, on l'espère, pendant cette activité, suivie par l'arrivée du père Noël et sa charrette remplie de cadeaux à distribuer aux enfants.

Les cadeaux des absents pourront être récupérés en mairie jusqu'au 28 février. Passé ce délai, ils seront utilisés dans le cadre de l'aide sociale.



# AU REVOIR 2024 ET BONJOUR 2025



Les années se suivent et se ressemblent un peu à l'ASCV, puisque nous vous avons encore proposé les

incontournables.

La chandeleur et sa montagne de crêpes préparées par Jean-Marie ; la course à pieds orchestrée par Dominique, un natif de Villette qui y est resté attaché et comme on le comprend ; la fête des voisins animée par chacun de vous puisque en toute simplicité chacun amène un plat que nous partageons dans la bonne humeur et le beaujolais qui vous a fait braver la neige pour venir nous retrouver pour cette traditionnelle soirée. Tous ces moments sont très appréciés et vous motivent à nous retrouver chaque année. Les « nouveaux arrivants » pointent le bout du nez et rejoignent nos habitués. Comme ils font bien !



Puisque après avoir participé une fois, ils n'hésitent pas à revenir. L'ASCV est LE lieu convivial par excellence de notre village. Son but est de rassembler autour de thèmes simples mais où chacun peut trouver son moment de bonheur et d'échange.

N'est-ce pas là l'essentiel ?!

Mais nous avons également organisé des événements exceptionnels comme la rencontre avec la Croix Rouge et sa présidente de l'Union Locale Armelle qui vous a formé aux gestes qui sauvent.

Vous avez appris ou revu comment devenir le premier maillon de la chaîne de secours, et ce n'est pas rien ! Et puis nous avons été sollicités pour organiser l'accueil d'une exposition de voitures anciennes. Un petit déjeuner au chaud attendait nos collectionneurs qui, après avoir longuement échangé sur leurs belles mécaniques, nous ont quittés pour un rallye des lavoirs en Yvelines.



Cette année point de choucroute, c'est le flamenco et la paella qui ont mis le feu à la salle G Courteline. Vous avez été nombreux à vibrer sous la voix incroyable d'Anita et ses musiciens et vous laissez envoûter par la danse passionnée d'Amélie. Et c'est dans une église bien remplie que nous avons terminé l'année, en laissant carte blanche à JJ Chatelain qui nous a fait voyager au son de ses propres compositions, accompagné par 11 musiciens. Une belle ambiance, pour de belles musiques, dans une belle église. Oups, je me répète mais comme c'était bien ! Notre seul bémol revient au sport. En effet, faute de participants nous devons arrêter notre activité Tennis. Nous remercions chaleureusement Stéphane qui a œuvré auprès des jeunes et adultes de Villette pendant plus de 30 ans.



Certes à Villette on ne préparait pas Roland Garros mais on avait plaisir à apprendre à bien taper la balle avec les copains ! Par contre, la gym le lundi de 20h à 21h se porte à merveille et nous envisageons même de pousser les murs ! Nous voilà repartis pour une nouvelle saison qui voit arriver de nouveaux bénévoles pour grossir notre toute petite équipe qui commençait à s'essouffler et nous en sommes ravis.

Au sein du bureau, c'est Clémentine qui va prendre la succession de notre trésorière Sylvie qui, après 9 ans avec nous a choisi de se rapprocher de l'océan. Un grand merci à toutes les deux.

Nous repartons donc en 2025 avec 1 programme pour le moment traditionnel :

- **La Chandeleur** 9 Février
- **La Villettoise** 6 Avril
- **La Fête des Voisins** 30 Juin
- **Le Beaujolais** 21 Novembre

Nous cherchons l'inspiration et les bonnes adresses pour vous proposer d'autres soirées. D'ailleurs n'hésitez pas à venir vers nous si vous avez dans vos relations des comédiens ou des musiciens qui aimeraient « se produire » à Villette. Et si vous même avez envie de nous rejoindre

Un numéro : 07 45 16 45 15.

L'ASCV vous souhaite une belle année et vous dit « À BIENTOT ».

# L'ÉPOUSE DE COURTELINE

Il n'aura échappé à personne et sûrement pas aux lecteurs et lectrices de nos chroniques historiques, qu'au début du 20ème siècle et pendant quelques mois notre village accueillait la famille Courteline.

Voici un extrait de l'article paru dans le bulletin municipal de Villette de 2024.

« L'année 1892 voit la création de la revue *Les Joyeuses Commères de Paris au Nouveau Théâtre*. En cette année 1892, la comédienne *Suzanne Berty (Alias Berthe Fleury)* et *Georges Courteline* tombent amoureux. Ils vont vivre ensemble pendant dix ans. Deux enfants naissent : une fille *Lucile*, née le 13 mai 1893 et un garçon *André*, né le 11 mars 1895. Il faut noter que le couple n'était pas marié, ce qui était un peu plus exceptionnel qu'aujourd'hui. Mais c'était des artistes !!

Ils auraient pu vivre ainsi de nombreuses années. Las, c'était sans compter sur la tuberculose. Vers 1898, *Berthe Fleury* tombe malade. A cette époque il n'existe pas de remède à part le grand air et le repos. Deux facteurs vont concourir pour conduire leurs pas dans notre village. La maison des parents de *Berthe* : *Adeline Le Berger*, veuve d'*Auguste Fleury* décédé l'année précédente et la réputation de qualité de l'air de la vallée. En atteste la présence d'une maison de repos à la place de l'usine actuelle au 4, rue du moulin.

Voici donc *Berthe* et ses enfants installés à Villette. *Courteline* quant à lui, fait la navette entre Paris et Villette selon son emploi du temps. Malheureusement, la maladie s'aggrave et en ce début d'année 1902, la fin semble proche. *Georges Moineau* et *Berthe Fleury* décident alors de se marier et à cette occasion *Courteline* reconnaîtra officiellement ses deux enfants. La cérémonie a lieu le 26 mars 1902 en la mairie de Villette.

C'est quelques semaines plus tard, le 6 mai de la même année, que *Berthe Moineau née Fleury* décède. Elle repose depuis dans le cimetière de Villette. »

*Georges Courteline*, quant à lui, meurt le 25 juin 1929 à l'hôpital St Anne à Paris, il avait alors 71 ans. Il repose depuis au cimetière du Père-Lachaise.

La tombe de *Berthe Fleury* dite *Suzanne Berty* étant en mauvais état, le conseil municipal, dans sa séance du 29 novembre 2024, a décidé de la remettre en état.

Sur la tombe, nous pouvons lire les épitaphes suivantes :



Ici repose Mme *Georges MOINEAUX COURTELINE* née *Berthe FLEURY* décédée le 6 mai 1902 à l'âge de 33 ans. Priez pour elle.

Mme Vve *LEYSSALE-CUMOND* décédée le 2 novembre 1896 à l'âge de 82 ans

*Auguste François FLEURY* chevalier de la Légion d'Honneur décédé le 1er août 1901 à l'âge de 67 ans.

Mme *Auguste FLEURY* décédée le 20 juillet 1930 à l'âge de 86 ans.

Mme *Auguste FLEURY* est la mère de *Berthe FLEURY* et la fille de Mme Vve *LEYSSALE-CUMOND* Née *LE BERGER*. Mme Vve *LEYSSALE-CUMOND* *Pauline* est donc la grand-mère de *Berthe Fleury*.



# VILLETTE ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

## LES BUS ACCESSIBLES

Cette année, de nouvelles lignes de bus peuvent être empruntées par nos concitoyens. Outre la ligne 60, maintenant bien connue, qui relie Rambouillet à Mantes la Ville, depuis septembre il est également possible d'utiliser la ligne 7825 qui relie Bréval à La Défense. Celle-ci ne s'arrête malheureusement pas à Villette, mais à Vert, devant l'église. Enfin il y a la ligne 89 qui part de Villette pour aller jusqu'à Bréval. Cette ligne a été créée pour répondre au besoin de desserte du collège de Bréval. Ses horaires sont donc déterminés en fonction des besoins des collégiens. Toutefois, les bus ne sont pas réservés exclusivement aux collégiens, ils peuvent donc être également utilisés par toute personne désireuse de se rendre à l'un des arrêts du parcours.



## 60 RAMBOUILLET → MANTES-LA-VILLE

		Du lundi au vendredi		2	
RAMBOUILLET	Gare de Rambouillet (Prairie)	-	05:50	06:50	09:00
GAZERAN	Arbouville	-	05:59	06:59	09:09
	Buissonnet	-	06:03	07:03	09:14
	Volaille	-	06:06	07:06	09:17
HERMERAY	Bois Dieu	-	06:08	07:08	09:19
RAIZEUX	Les Chaises	-	06:11	07:11	09:22
HERMERAY	Béchereau	-	06:12	07:12	09:23
	La Villeneuve	-	06:13	07:13	09:24
BOISSIERE ÉCOLE	Soredab	-	06:17	07:17	09:29
	Café	-	06:18	07:18	09:30
ADAINVILLE	Église d'Adainville	-	06:24	07:24	09:37
CONDE-SUR-VEGRE	Rue de la Vesgre	-	06:26	07:26	09:39
	Église	-	06:28	07:28	09:41
BOURDONNÉ	Église de Bourdonné	-	06:31	07:31	09:44
GAMBAIS	Poule Faisane	-	06:34	07:34	09:47
	Pré Joli	-	06:35	07:35	09:48
	Bel Air	-	06:36	07:36	09:49
	Le Boulay Place	-	06:37	07:37	09:50
MAULETTE	Mocsouris	-	06:42	07:42	09:55
HOUDAN	Vignes	-	06:46	07:46	10:00
	Collège François Mauriac	-	06:47	07:47	10:01
	Remparts	-	06:49	07:49	10:03
	Gare de Houdan	-	05:51	06:51	09:06
	Pommerai	-	05:54	06:54	09:09
	Place du Château	-	05:59	06:59	09:14
RICHEBOURG	Route de Tarcoignières	-	06:00	07:00	09:15
	Rue de la Gare	-	06:02	07:02	09:17
TACOGNIÈRES	Bas Fonceaux	-	06:03	07:03	09:18
	Rue des Brices	-	06:04	07:04	09:19
	Église Orvilliers	-	06:08	07:08	09:23
ORVILLIERS	Mairie	-	06:09	07:09	09:24
SEPTEUIL	Place de Verdun	-	06:16	07:16	09:31
	Rue de Mantes	-	06:17	07:17	09:32
	Poteau	-	06:18	07:18	09:33
	Rosay	-	06:20	07:20	09:35
ROSAY	Rue Saint-Martin	-	06:22	07:22	09:37
VILLETTE	Église Vert	-	06:25	07:25	09:40
VERT	Brasseuil	-	06:26	07:26	09:41
AUFFREVILLE-BRASSEUIL	Auffreville	-	06:28	07:28	09:43
	Moulin des Rades	-	06:29	07:29	09:44
MANTES-LA-VILLE	Saint-Etienne	-	06:32	07:32	09:47
	Mairie	-	06:34	07:34	09:49
	Arbouville	-	06:37	07:37	09:52
	Gare Routière de Mantes-la-Ville	-	06:37	07:36	09:52

Circule en période scolaire et en période de vacances scolaires  
Ne circule pas les samedis, dimanches et jours fériés

## 60 MANTES-LA-VILLE → RAMBOUILLET

		Du lundi au vendredi		1		2	
MANTES-LA-VILLE	Gare Routière de Mantes-la-Ville	-	06:09	07:09	08:09	09:09	12:13
	Mairie	-	06:14	07:14	08:14	09:13	12:17
	Saint-Etienne	-	06:16	07:16	08:16	09:15	12:19
	Moulin des Rades	-	06:19	07:19	08:19	09:18	12:22
AUFFREVILLE-BRASSEUIL	Auffreville	-	06:21	07:21	08:21	09:20	12:24
	Brasseuil	-	06:22	07:22	08:21	09:20	12:25
VERT	Église Vert	-	06:25	07:25	08:24	09:23	12:28
VILLETTE	Rue Saint-Martin	-	06:28	07:28	08:27	09:26	12:31
ROSAY	Rosay	-	06:29	07:29	08:29	09:28	12:32
SEPTEUIL	Poteau	-	06:31	07:31	08:31	09:30	12:34
	Rue de Mantes	-	06:32	07:32	08:32	09:31	12:35
	Place de Verdun	-	06:34	07:34	08:33	09:32	12:37
	Mairie	-	06:35	07:35	08:34	09:33	12:38
ORVILLIERS	Église Orvilliers	-	06:41	07:41	08:40	09:39	12:44
TACOGNIÈRES	Rue des Brices	-	06:45	07:45	08:44	09:43	12:48
	Bas Fonceaux	-	06:46	07:46	08:45	09:44	12:49
	Rue de la Gare	-	06:47	07:47	08:46	09:45	12:50
RICHEBOURG	Route de Tarcoignières	-	06:50	07:50	08:49	09:48	12:53
	Place du Château	-	06:51	07:51	08:50	09:49	12:54
HOUDAN	Pommerai	-	06:57	07:57	08:56	09:55	13:00
	Gare de Houdan	-	06:57	07:57	08:56	09:55	13:00
	Remparts	-	06:59	07:59	08:58	09:57	13:02
	Collège François Mauriac	-	07:00	08:00	08:59	09:58	13:03
	Vignes	-	07:01	08:01	08:59	09:58	13:03
MAULETTE	Mocsouris	-	07:05	08:05	09:04	10:03	13:07
GAMBAIS	Le Boulay Place	-	07:08	08:08	09:07	10:06	13:11
	Bel Air	-	07:09	08:09	09:08	10:07	13:12
	Pré Joli	-	07:10	08:10	09:09	10:08	13:13
	Poule Faisane	-	07:12	08:12	09:11	10:10	13:15
BOURDONNÉ	Église de Bourdonné	-	07:15	08:15	09:14	10:13	13:17
CONDE-SUR-VEGRE	École	-	07:18	08:18	09:17	10:16	13:20
	Rue de la Vesgre	-	07:19	08:19	09:18	10:17	13:21
ADAINVILLE	Église d'Adainville	-	07:21	08:21	09:20	10:19	13:23
BOISSIERE ÉCOLE	Café	-	07:22	08:22	09:21	10:20	13:24
	Soredab	-	07:27	08:27	09:26	10:25	13:29
HERMERAY	La Villeneuve	-	07:32	08:32	09:31	10:30	13:34
	Béchereau	-	07:33	08:33	09:32	10:31	13:35
RAIZEUX	Les Chaises	-	07:34	08:34	09:33	10:32	13:36
HERMERAY	Bois Dieu	-	07:36	08:36	09:35	10:34	13:38
GAZERAN	Buissonnet	-	07:41	08:41	09:40	10:39	13:43
	Arbouville	-	07:45	08:45	09:44	10:43	13:47
RAMBOUILLET	Gare de Rambouillet Prud'Homme	-	07:49	08:49	09:48	10:47	13:51

Circule en période scolaire et en période de vacances scolaires  
Ne circule pas les samedis, dimanches et jours fériés



# NUMÉROS UTILES

**Samu :** 15

**Pompiers :** 18 ou 112

**Gendarmerie de Villettes :** 01 34 97 28 70

**Ecole maternelle de Villettes :** 01 34 76 40 79

**Ecole primaire de Boinvilliers :** 01 34 76 34 36  
**de Rosay :** 01 34 76 37 35

**Centre des Impôts :**

1, place Jean Moulin, 78 200 Mantes-la-Jolie  
Tél. : 01 34 79 49 00

**Sous-Préfecture :**

18-20, rue de Lorraine, 78 200 Mantes-la-Jolie  
Tél. : 01 30 92 74 00

**SIEED (Déchets) :**

29 bis, rue de la Gare, 78 910 Garancières.  
Tél. : 01 34 86 65 49

**Électricité : SICAE-ELY**

33, rue de la Gare, 78 910 Tacoignières. Tél. : 01 34 94 68 00

**Véolia Eau :**

Les Hauts Graviers, 78200 Buchelay. Tél. : 01 30 98 51 29

**Gaz de France (GrDF) :**

Service Client : TSA 4868, 76834 Rouen.  
Tél. : 09 69 39 99 33

**La Poste de Vert :**

64, Grande rue, 78930 Vert. Tél. : 01 34 76 32 00

**Aide à domicile en milieu rural (ADMR) :**

8, rue d'Épernon, 78550 Houdan. Tél. : 01 30 46 10 19

**Assistantes Sociales :**

Pour toutes les communes des Yvelines :

Secteur d'action sociale Allô Solidarités  
Tél. : 01 30 836 836

**Violences intrafamiliales CEVIF 78 :**

Tél. : 06 95 53 49 41

**Direction des Territoires d'Action Sociale :**

17, place R. Brault, 78490 Montfort l'Amaury  
Tél. : 01 30 83 64 65

**Pôle Autonomie Territoriale (PAT) :**

Le PAT accueille, informe et oriente les personnes âgées en situation de dépendance, ainsi que les personnes en situation de handicap pour les aider à mieux vivre au quotidien.

3, rue de la Chasière, 78490 Méré  
Tél. : 01 30 83 60 60

**Soins à domicile :**

**S.S.I.A.D**

Hôpital de Houdan. Tél. : 01 30 46 98 22

**S.S.E.S.A.D**

ZAC de la Prévôté à Houdan. Tél. : 01 30 46 82 34

**Portage de repas à domicile :**

CCPH à Maulette. Tél. : 01 30 46 82 91

**Chenil Intercommunal de Protection Animale du Mantois (CIPAM) :**

7, rue des Piquettes, 78200 Buchelay  
Tél. : 01 30 63 06 02 c.i.p.a.m@orange.fr

**CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) :**

5, rue Joël le Theule, 78180 Montigny le Bretonneux

**Sécurité Sociale :**

CPAM 78, 78085 Yvelines Cedex 9

**CCPH - Service pour l'emploi :**

31, rue d'Épernon, 78550 Houdan. Tél. : 01 30 41 34 17  
service-emploi@cc-payshoudanais.fr

**Conciliateur de justice :**

La Passerelle à Houdan. Tél. : 01 30 41 65 10  
Permanence le vendredi matin

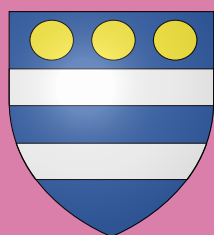
**Médiateur de justice :** Tribunal d'Instance de Mantes

M. JEANTELET, 20, avenue de la République,  
78200 Mantes la Jolie. Tél. : 01 30 98 14 00  
Permanence mercredi 14h-16h30.

**Médiation familiale :** APME

La Passerelle, 31, Porte d'Épernon, 78550 Houdan  
Tél. : 01 30 21 75 55

**Pharmacie de garde :** 3237



**Mairie de Villettes**

Place Lacoudre

78 930 Villettes

Tél. 01 34 76 31 01 / Fax 01 34 76 39 75

[www.villettes-en-yvelines.fr](http://www.villettes-en-yvelines.fr)

[mairie-villettes@wanadoo.fr](mailto:mairie-villettes@wanadoo.fr)